Ordre de service d'action



Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de protection animales Bureau de la santé animale 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955

Note de service

DGAL/SDSPA/2015-267

20/03/2015

Date de mise en application : Immédiate **Diffusion :** Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction. Nombre d'annexes : 2

Objet : Passage de la gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal

	Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF	
DD(CS)PP	

Résumé : Cette note présente les modalités de gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal qui est à mettre en œuvre à partir de 2015. Sont concernés par cette gestion informatisée i/ la programmation de la prophylaxie maladie d'Aujeszky en élevage plein air et en élevage de sélection-multiplication et peste porcine classique en élevage de sélection-multiplication et en abattoir, ii/ l'impression des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP), iii/ le suivi de la réalisation de la prophylaxie, iv/ les demandes d'analyses et retours (résultats d'analyses) sous format edi-sacha dans Sigal. Une phase de test sera conduite dans quelques départements au cours du premier trimestre 2015, puis l'outil Sigal devra être utilisé par l'ensemble des départements à partir de juin 2015. Ce passage à une gestion sous Sigal de la prophylaxie porcine précède la délégation de cette gestion qui devra intervenir en 2016.

Textes de référence :Directive 90/429/CEE modifiée du Conseil du 26 juin 1990 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme d'animaux de l'espèce porcine ;

Décision 2008/185/CE modifiée établissant des garanties supplémentaires concernant la maladie d'Aujeszky pour les porcs destinés aux échanges intra-communautaires et fixant les critères relatifs aux renseignements à fournir sur cette maladie ;

Arrêté ministériel du 28 janvier 2009 fixant les mesures de prophylaxie et de police sanitaire dans les départements indemnes ;

Arrêté du 14 août 2001 relatif aux conditions sanitaires requises pour les échanges intracommunautaires de bovins et de porcins ;

Arrêté du 7 novembre 2000 modifié fixant les conditions de police sanitaire exigées pour la diffusion de semence porcine ;

Arrêté du 9 juin 1994 relatif aux règles applicables aux échanges d'animaux vivants, de semences et d'embryons et à l'organisation des contrôles vétérinaires ;

Directive 2001/89/CE du conseil du 23 octobre 2001 relative à des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique ;

Décision 2002/106/CE du 1er février 2002 portant approbation d'un manuel diagnostique établissant des procédures de diagnostic, des méthodes d'échantillonnage et des critères pour l'évaluation des tests de laboratoire de confirmation de la peste porcine classique ;

Arrêté du 23 juin 2003 fixant les mesures de lutte contre la peste porcine classique ;

Arrêté du 2 octobre 2003 établissant certaines mesures de prophylaxie applicables en raison de la présence de la peste porcine classique chez les sangliers sauvages ;

Arrêté du 29 décembre 2009 désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire ;

Arrêté du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Ref. BSA: 1410051

Suite à la mise en place du flux entre BDPORC et Sigal, résultant notamment en la transmission des données métier issues de la déclaration d'activité dans Sigal, le passage de la gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal avec édition de document d'accompagnement des prélèvements (DAP) est maintenant possible.

I. Portée de cette évolution :

Cette gestion porte pour la filière porcine (porcs domestiques et sangliers) sur (Annexe 1) :

- la surveillance sérologique vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky (MA) dans les élevages plein-air et les élevages de sélection – multiplication (AM du 28 janvier 2009 et NS DGAL/SDSPA/N2013-8010);
- la surveillance sérologique vis-à-vis de la peste porcine classique (PPC) dans les élevages de sélection multiplication et en abattoir (NS DGAL/SDSPA/N2014-774).
- la surveillance sérologique et virologique vis-à-vis de la PPC en abattoir (NS DGAL/SDSPA/N2014-774).

Pour rappel, il est attendu en matière de prophylaxie MA à l'étage de production pour les élevages plein air :

- dans les sites d'élevage naisseur ou naisseur-engraisseur : contrôle annuel de 15 reproducteurs (ou futurs reproducteurs) ou de l'ensemble des reproducteurs et futurs reproducteurs si l'effectif est moindre ;
- dans les sites d'élevage post-sevreur et engraisseur : contrôle annuel de 20 porcs charcutiers ou l'ensemble si l'effectif est moindre.

Pour les élevages de sélection-multiplication :

- prophylaxie sérologique MA 4 fois par an sur 15 reproducteurs ou futurs reproducteurs ou l'ensemble si l'effectif est moindre ;
- prophylaxie sérologique PPC 1 fois par an sur 15 reproducteurs ou futurs reproducteurs ou l'ensemble si l'effectif est moindre.

Le chantier d'informatisation concerne les étapes suivantes :

- la programmation de la prophylaxie ;
- l'impression des DAP ;
- le suivi de la réalisation de la prophylaxie ;

- les échanges relatifs aux demandes d'analyses et retour (résultats d'analyse) sous format EDI-SACHA avec les laboratoires.

Le schéma mis en place est celui d'une campagne nationale annuelle (portant sur l'année civile), avec mise à disposition d'interventions modèles et programmation au fil de l'eau par les DDecPP (Annexe 2).

La programmation porte sur :

- le paramétrage du plan prévisionnel et la campagne de prophylaxie. Ce paramétrage permet de sélectionner les ateliers concernés par les opérations de prélèvement.
- l'édition et l'impression des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP) et la création et l'envoi des demandes d'analyses informatisées (DAI). L'édition des DAP permet de prescrire au vétérinaire sanitaire les prélèvements à réaliser et au laboratoire les analyses à effectuer sur ces échantillons, ce qui est confirmé par l'envoi de la DAI.

Il est bien entendu qu'une telle gestion nécessite, avant toute opération administrative de sa programmation, qu'un certain nombre d'opérations soient menées pour s'assurer de la complétude de sa programmation et notamment (liste non exhaustive) :

- maintenance des ateliers et établissements de Sigal (via mise à jour dans BDPORC)
- vérification de la typologie des ateliers
- vérification du mandat sanitaire ou de l'habilitation sanitaire du vétérinaire

Toutes ces opérations peuvent être menées au jour le jour, ou réalisées ponctuellement avant la programmation de la campagne proprement dite. Elles sont fondamentales pour disposer des informations sur les ateliers concernés par la campagne de prophylaxie les plus à jour possible et ainsi éviter des retours sur la programmation, des défaut d'intégration ou excès d'intégration d'ateliers dans la campagne annuelle, des envois de DAP à des mauvais destinataires etc..

Les modalités de mise en œuvre de cette campagne et sa programmation sont disponibles en annexe 2. Le choix du laboratoire d'envoi de la DAI suivra les habitudes locales.

Les suites d'interventions, notamment de police sanitaire seront détaillées dans une note de service à paraître avant juin 2015.

2. Rôle des laboratoires :

Il est attendu que les laboratoires agréés vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky et ceux agréés vis-àvis de la peste porcine aient paramétré les fiches de plans (*EAUJSVS*, *GPPCSVS et EPPCSVV*) dans leur lims (acronyme de Laboratory Information Management System) d'ici le 1er avril 2015 en vu de l'échange de données au format EDI-SACHA (demandes et résultats d'analyses) dans le cadre de la gestion de la prophylaxie porcine.

Les laboratoires auront les descripteurs suivants issus du DAP (information reportée par le vétérinaire sur le DAP accompagnant les échantillons) à saisir sous Sigal :

- au niveau de l'intervention, le nombre d'animaux présents concrétisé par 2 descripteurs :
 - nombre de porcs charcutiers présents ;
 - nombre de porcs reproducteurs présents.
 NB : ces informations sont reportées par le vétérinaire sur le DAP accompagnant les
- échantillons au laboratoire.
 Au niveau de chaque échantillon, le type de porc prélevé qui pourra prendre l'une des 3 valeurs suivantes :
 - reproducteur;
 - **†** porc charcutier ;
 - **†** autre (tels que les sangliers).

Ces descripteurs doivent impérativement être saisis du fait de leur utilisation pour évaluer la bonne réalisation de la prophylaxie par rapport à l'attendu.

Pour rappel, plusieurs analyses peuvent être demandées sur un même tube de sang. S'il s'avérait qu'une partie des analyses était sous-traitée à un second laboratoire agréé, il revient au premier laboratoire destinataire des prélèvements de renvoyer les résultats de l'ensemble des analyses sous Sigal.

3. Suivi de la réalisation de la campagne de prophylaxie :

Le 1^{er} lundi de chaque mois, une extraction des données de réalisation de la prophylaxie sera mise à disposition sur le portail de l'information à l'adresse suivante : <u>http://intranet.dgal.bmosia.agri/spip.php?article138</u>, à l'emplacement « Valorisation des données dans le domaine vétérinaire » / « Valorisation des données de Sigal », dans le paragraphe « Extraction de données de dossiers ». Vous pourrez vous appuyer sur ces données pour suivre la réalisation de la campagne annuelle.

<u>4. Calendrier prévisionnel :</u>

Le premier trimestre 2015 sera mis à profit pour réaliser des essais sur le dispositif de gestion dans Sigal dans quelques départements. Les départements identifiés à ce jour sont les départements suivants : 86, 59, 27 et 22. D'autres départements peuvent également dès à présent tester le système, sachant que la remontée des résultats d'analyses dans Sigal **nécessite le paramétrage du lims du laboratoire départemental pour les fiches de plan afférentes à la prophylaxie MA et PPC**. Si vous souhaitez tester le dispositif, je vous remercie de vous faire connaître auprès du bureau de la santé animale (BSA) : <u>bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr</u>.

Il est demandé aux départements pilotes de **tenir informé leur cosir lors du 1**^{er} **retour de rapports d'analyses informatisées (RAI)**. Le cosir s'adressera alors au **BMOSIA**, à la personne en charge des EDI-SACHA, à chacun de ces 1^{er} retours de la phase de test, afin que la cohérence du flux EDI-SACHA soit vérifiée.

Il est également demandé aux départements participant à cette phase de test d'évaluer le système sur l'ensemble des étapes et de remonter leurs observations au BSA y compris en terme de besoins et d'attentes pour la gestion des résultats de la prophylaxie. Il leur est également demandé d'évaluer le temps passé pour les différentes étapes (programmation, suivi, etc.) en vue de la délégation prévue en 2016. Un retour de chacun des 4 départements pilotes sur cette évaluation du temps passé aux différentes étapes leur sera demandé avant le 30/04/2015 (synthèse de 1 page maximum envoyée au BSA à l'adresse suivante bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr , en utilisant les termes « N°DEPARTEMENT - synthèse phase pilote prophylaxie porcine » dans l'intitulé du mail).

Il est également demandé à l'ensemble des DDecPP de **prévenir dès à présent les vétérinaires sanitaires** de leur département de cette évolution de la gestion de la prophylaxie porcine.

Enfin, **il est demandé aux départements pour lesquels une délégation est déjà mise en œuvre en matière de prophylaxie porcine de contacter le BSA d'ici le 15/04/2015** afin que leur expérience puisse être partagée et prise en compte dans la future organisation de la délégation de la prophylaxie porcine.

Il est attendu que l'ensemble des DDecPP utilise l'outil de gestion de la prophylaxie porcine sous Sigal à partir de juin 2015.

La délégation du contrôle de la prophylaxie porcine (MA et PPC) est prévue en 2016.

L'année 2015 est une année de transition. Alors qu'il est attendu que l'ensemble de la prophylaxie porcine soit déléguée en 2016 (pour tous les ateliers concernés par la prophylaxie PPC et MA), le système actuellement en place pour les élevages de l'étage de sélection – multiplication est conservé en 2015. Ainsi, les DDecPP n'ont à gérer, pour cet étage de la production, que les élevages non adhérant à l'Agence de sélection porcine (ASP).

Je vous rappelle ainsi les règles en cours pour les adhérents : des DAP pré-établis par l'ASP sont à utiliser pour les éleveurs de sélection – multiplication dépendant d'un Organisme de sélection porcine (OSP) adhérant à l'ASP (NS 2013-8010). Chaque trimestre, l'ASP fournit à ses adhérents (OSP) un DAP pré-rempli en 1 seul feuillet, conforme au modèle fourni en annexe V de la NS DGAL/SDSPA N2013-8010. Ce DAP, complété par le vétérinaire sanitaire, sera transmis au laboratoire avec les prélèvements. Le laboratoire transmettra les résultats d'analyses accompagnés du DAP à la DDecPP. La DDecPP vérifiera la bonne réalisation de la prophylaxie, complètera le nombre d'analyses réalisées au laboratoire, conservera l'original et enverra une copie à l'OSP et une copie à l'ASP (dans un délai maximal de 3 mois suivant la réalisation de la prophylaxie). Je vous rappelle à ce titre l'importance de préciser le nombre d'analyses réalisées à l'ASP, afin de permettre le versement de la participation financière de l'Etat aux éleveurs. Si vous avez une interrogation sur l'adhésion d'un éleveur à l'ASP, vous pouvez contacter l'ASP à l'adresse suivante : <u>asp@asp.asso.fr</u>.

Je vous informe également que l'ASP a relocalisé le traitement des DAP sur son antenne ouest. L'adresse suivante est désormais à utiliser :

> Agence de la sélection porcine La Motte au Vicomte BP 35104 35651 Le Rheu Cedex

Le réseau des COSIR est à votre disposition pour vous apporter l'appui nécessaire à la bonne réalisation de ce mise en œuvre de la prophylaxie porcine sous Sigal.

Il est important de rappeler que les règles de gestion en cas de non réalisation de la prophylaxie ou de résultats non négatifs restent inchangées (impact sur la qualification sous Sigal, les limitations de mouvements, les prélèvements complémentaires notamment). Il convient de se reporter aux instructions spécifiques (telles que N2013-8010, N2014-774, N2006-8194 et L2012-0741).

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés liées à l'application de cette note.

Le Directeur Général Adjoint Chef du Service de la Gouvernance et de l'International - C.V.O.

Jean-Luc ANGOT



Annexe 1 : Mesures de prophylaxie contre la maladie d'Aujeszky et la peste porcine classique

Table des matières

1-Les interventions modèles (IM)	1
2-Les filtres de sélection sur les ateliers	2
2.1-Présentation des filtres	2
2.2-Récupération des filtres	5
3-Création des interventions filles	7
3.1-Sélection des ateliers	7
3.2-Génération des interventions filles	11
3.3-Affectation du laboratoire	13
3.4-Impression des DAP	14
3.5-Envoi des DAI	15
4-Exploitation des interventions	17

1- Les interventions modèles (IM)

Les interventions modèles ont été créées pour faciliter la création des interventions à générer par les services.

Ces interventions intègrent un certain nombre de paramètres que sont les plans d'analyses, les descripteurs à renseigner et les matrices à prélever pour l'analyse.

Lors de la génération des interventions à partir des IM, l'ensemble des paramètres seront reportés sur les interventions à réaliser sur le terrain.

N* Intervention	Libellé
+ 100011128549	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Sanglier en production
00011128462	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en production
🕂 100011128459	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplica
🕂 100011128456	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication
🕂 100011128454	Prophylaxie porcine-Surveillance PPC à l'abattoir

IM	Stade	Plans	Nb interventions/Atelier
100011128549	Sanglier – Production	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128462	Porc – Production (plein air)	EAUJSVS	1 intervention / an
100011128459	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS GPPCSVS	1 intervention / an
100011128456	Porc – Sélection/Multiplication	EAUJSVS	3 interventions / an
100011128454	Abattoir	EPPCSVS GPPCSVS	

Pour rappel :

- le plan EAUJSVS est relatif aux analyses sérologiques en élevages vis-à-vis de la MA,
- le plan GPPCSVS est relatif aux analyses sérologiques vis-à-vis de la PPC,
- le plan EPPCSVS est relatif aux analyses virologiques vis-à-vis de la PPC,

Ainsi, les élevages de l'étage de production, plein air, se verront attribuer 1 intervention et ceux de l'étage de sélection-multiplication 4 interventions (1 intervention relative aux plans EAUJSVS + GPPCSVS et 3 interventions relatives au plan EAUJSVS uniquement). Ces derniers élevages sont effectivement soumis à 4 analyses par an vis-à-vis de la MA et 1 analyse par an vis-à-vis de la PPC.

Les élevages prélevés à l'abattoir pourront se voir attribuer 1 ou 2 plans d'analyses parmi GPPCSVS et EPPCSVS. Il conviendra dans ce cas d'affecter la ou les IM à la DDPP (et non pas à l'atelier). Si un résultat s'avère positif, il convient alors de prévenir la DDPP de provenance de l'animal qui devra alors créer une nouvelle intervention sur l'atelier concerné de façon à pouvoir gérer les suites d'intervention (résultat positif).

2- Les filtres de sélection sur les ateliers

2.1- Présentation des filtres

• 5 filtres ont été créés pour faciliter la recherche des ateliers à sélectionner



- * « PP_Plein_Air_Porc_1 » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur PC_HBR_SA (Mode d'hébergement santé animale) est présent. La présence de ce descripteur sous-entend que cet atelier a forcément une date de déclaration d'activité renseignée
- * « PP_Plein_Air_Sanglier_1 » est similaire au filtre « PP_Plein_Air_Porc_1» pour les élevages de sangliers
- * « PP_Plein_Air_Porc_2 » filtre les ateliers de production de porcins ouverts pour lesquels le descripteur DATDECLA (Date de déclaration d'activité) n'est pas présent (absence de déclaration d'activité). Par défaut, ces ateliers doivent être soumis au rythme de prophylaxie des élevages de production plein air, soit analyse relative à la maladie d'Aujeszky une fois par an.
- * « PP_Plein_Air_Sanglier_2 » est similaire au filtre « PP_Plein_Air_Porc_2» pour les élevages de sangliers
- * « PP_Selection_Multiplication » filtre sur les ateliers de sélection / multiplication ouverts

Filtre	Critères de filtrage			Application IM
PP_Plein_Air_Porc_1	 Identifiant atel Présence du de Classe atelier e F_HAR_AC,F_P F_P_PCPE,F_P_I Date de fermet 	ier égale à EGET escripteur PC_HB égale à NAIENG,F_P_NAII PEENG ture est vide	_P R_SA PE,F_P_PCENG,F_P_I	100011128462 PCNAIS,
	(Information Identifiant atelier Descripteur Atelier Classe atelier Date de fermeture	Comparaison Egal à Egal à Dans la liste Est vide	Valeur ▼ EGET_P - Num ▼ PC_HBR_SA ▼ F_HAR_AC,F_I ▼) Suite iéro EGET P V Et V Et V P_NAIENG,F Et V
PP_Plein_Air_Sanglier_1	 Identifiant atel Présence du de Classe atelier e Date de fermet 	ier égale à EGET escripteur PC_HB égale à F_P_SANC ture est vide	_P R_SA GL,F_P_SNGLA,F_P_S	100011128549
	(Information	Comparaison	Valeur) Suite
	Descriptour Atolier	▼ Egala		
	Classe atelier	 Lyara Dane la lista 		
	Date de fermeture	✓ Est vide	▼ ▼	
PP_Plein_Air_Porc_2	 Identifiant atel Descripteur DA Classe atelier e F_P_NAIENG,F_ S,F_P_PCPE,F_F Date de fermet 	ier égale à EGET ATDECLA non ren égale à P_NAIPE,F_P_PCB P_PEENG ture est vide	_P Iseigné SDNI,F_P_PCENG,F_F	100011128462 [•] _PCNAI
	(Information Identifiant atelier Descripteur non rense Classe atelier Date de fermeture	Comparaison Egal à Egal à Dans la liste Est vide	Valeur EGET_P - Num DATDECLA F_P_NAIENG,F) Suite éro EGET P V Et V Et V Et V

PP_Plein_Air_Sanglier_2	 Identifiant atelier é Descripteur DATDE Classe atelier égale Date de fermeture 	gale à EGET_P CLA non renseig à F_P_SANGL,F_ est vide	jné _P_SNGLA,F_P_SNGLB	100011128549
	(Information Identifiant atelier ▼ Descripteur non rensei ▼ Classe atelier ▼ Date de fermeture ▼	Comparaison Egal à Egal à Dans la liste Est vide	Valeur EGET_P - Numéro EGE DATDECLA F_P_SANGL,F_P_SNGI) Suite TPVEtV A.F.EtV
PP_Selection_Multiplicatio n	 Identifiant atelier é Classe atelier égale F_M_ATERPC,F_M_A E,F_M_PEENG,F_S_A ,F_S_PEENG,F_S_PS Date de fermeture 	gale à EGET_P è à TPCPS,F_M_NAIE ATERPC,F_S_ENG est vide	NG,F_M_NAIPE,F_M_PCP ,F_S_NAIENG,F_S_NAIPE	100011128459 100011128456
	Filtre Libellé : PP-Sélection multiplication —Description (Information Identifiant atelier Classe atelier Date de fermeture	Comparaison Egal à Dans la liste Est vide	Valeur EGET_P - Numéro EGET Porcin F_M_ATERPC,F_M_ATPCPS,F_) Suite det M_NAIENG,F et

2.2- Récupération des filtres

Ces filtres, mis à la disposition des services, doivent être récupérés dans votre profil afin de pouvoir être utilisés. Pour cela, il est nécessaire de les récupérer de la manière suivante :

- aller dans le module « Gestion des établissements » Onglet « PAR ATELIER »
- poser un filtre sur « Atelier »



• aller dans l'onglet « Atelier (Gen) »

- cliquer sur le bouton « Collection »
- aller dans l'onglet « Collection de filtres par utilisateurs »
- cliquer sur le dossier « 00_Modèles utilisateur »
- dans la fenêtre de droite, le liste des modèles apparaît

Collections de filtres par utilisateurs	Contenu de 00-Modèles Utilisateur (28 éléments)
🖃 📮 Utilisateurs	Nom Du Groupe
	PP_Selection_Multiplication
🛨 🚽 00-Modèles Utilisateur	PP_Plein_Air_Sanglier_2
E · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	PP_Plein_Air_Sanglier_1
Administrateur	PP_Plein_Air_Porc_2
Administrateur ferefentier	PP_Plein_Air_Porc_1
	🔚 D02014_19_Transport d'animaux vivants
BNEVP - Benoît DONZE	🔚 D02013_51_Centres rassemblement B/0/C
■	🔁 D02013_46_Ateliers poissons crustacées agréés
	🔀 D.0.2012, 45. Atoliora EuRA comiu. domost lorim

sélectionner les filtres modèles en les copiant



sélectionner votre dossier modèle et coller les filtres copiés



 Les filtres récupérés apparaissent maintenant dans l'onglet « Collection de filtres courante ». Ils pourront être rapatriés à partir de ce dossier dans la phase de sélection des ateliers.



3- Création des interventions filles

La création des interventions filles se fait en 2 étapes :

- la 1ère étape consiste à sélectionner l'ensemble des ateliers concernés
- la 2ième étape consiste à générer un nombre d'interventions filles par atelier sélectionné

Les critères de génération des interventions filles à partir des IM sont les suivants :

IM	Libelle du plan prévisonnel	Règles de sélection des ateliers
100011128549	Surveillance Aujeszky Sanglier en production	 Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_1 » puis sélection ateliers Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Sanglier_2 » puis sélection ateliers Générer 1 intervention par atelier
100011128462	Surveillance Aujeszky Porc en production	 Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_1 » puis sélection ateliers Appliquer le filtre « PP_Plein_Air_Porc_2 » puis sélection ateliers Générer 1 intervention par atelier
100011128459	Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplication	 Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers Générer 1 intervention par atelier
100011128456	Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication	 Appliquer le filtre « PP_Selection_Multiplication » en sélection ateliers Générer 3 interventions par atelier
100011128454	Surveillance PPC à l'abattoir	

3.1- Sélection des ateliers

- Module « Gestion des établissements »
- Onglet « Par atelier » PAR ATELIER
- Sélectionner l'option « Filtrer « à partir du clic droit

PAR ATELIE	R
🔹 🌩 Ateli	Imprimer/Envoyer vers
	Filtrer

- Cliquer sur l'onglet
- Vous pouvez rechercher, à partir du bouton « Collection », les filtres qui ont été théoriquement déposés dans le dossier « 00-Modèles Utilisateur » ou rapatrier dans votre dossier des modèles.

poliection de nicres courante	
⊡… 🛄 Filtre	
PP_Plein_Air_Porc	Propriétés
PP_Plein_Air_Porc	Supprimer
₩ ₩ PP_Plein_Alr_Sang	Rapatrier F6
PP_Selection_Multi	plication

- En l'absence de la présence de ces modèles, vous pouvez les créer vous-même en se référant au chapitre 2
- Paramétrer le filtre et penser à ne pas conserver la ligne liée à la commune. Il suffit de se placer sur cette ligne et par un clic droit, choisir « Supprimer ligne »

	iltrer				
Ate	lier, recherche par identifiant	🍸 Atelier (gen.)			
	(Information	Comparaison	Valeur)	Suite
िं	Commune	Dano la listo			
-	Identifiant atelier	🔻 Egal à	EGET_P - Numéro EG	ET P 🗾	Et 💌
	Descripteur Atelier	🝷 Egal à	▼ PC_HBR_SA		Et 💌
	Date de fermeture	▼ Est vide	•		-

- Appliquer le filtre en cliquant sur « OK »
- La liste des ateliers répondant aux critères s'affiche
- Sélectionner ces ateliers à partir de l'option contextuel « Sélection atelier » puis « Ajouter à la sélection »



• Un message vous informe du nombre d'ateliers placés dans la sélection



	Dans le cas des interventions modèles liées à la production plein-air, on applique le filtre 1 et on mémorise les ateliers sélectionnés, puis on applique le filtre 2 pour compléter la première sélection afin de mémoriser l'ensemble des ateliers.			
\mathbf{V}	Le message vous informe de cet état : Nombre d'occurrences traitées (filtre 2) et Nombre total d'occurrences (filtre 1 + filtre 2)			
	SEL_ATELIER			
	Nombre d'occurences traitees : 78 Nombre total d'occurences : 93			
	ОК			

- En fonction de la fiabilité des données de BDPORC et des données terrain, il peut être nécessaire de mettre à jour cette sélection :
- soit en ajoutant des ateliers
 - ✤ rechercher le ou les ateliers à rajouter
 - $\ensuremath{^{\ddagger}}$ les rajouter par le menu contextuel « Sélection Atelier » $_{\rightarrow}$ « Ajouter à la sélection »

	n de vangiere 'n keiter e anglier	00000100102
EGET_P-86EX2-Productio	n poroino PDNI	EDE 86131216
EGET_P-86FBH-Productic	Proprietes	EDE 86132185
EGET_P-86FX2-Productic	Supprimer	EDE 86197076
EGET_P-86FX7-Productic		. EDE 86178705
EGET_P-86FY5-Productic	Imprimer/Envoyer vers	EDE 86198337
EGET_P-86GA2-Productic	Actualiser	. EDE 86209833
EGET_P-86GD9-Production	Suivant	PROJET 86213002
EGET_P-86GE6-Productic	Déployer	EDE 86274735
EGET_P-86GF4-Productic	Fermer	EDE 86009172
EGET_P-86GF5-Productic	Rouvrir	EDE 86068330
EGET_P-86GG3-Producti	Détail intervention	EDE 86271863
EGET_P-86GG6-Producti	Détail établissement	EDE 86146831
EGET_P-86GH2-Production	Détail bovin	EDE 86078015
EGET_P-86HAH-Producti	Supprimer cascade	EDE 86253909
EGET_P-86HBH-Producti	Ajouter à mon panier	. DEPADM DDSV86
EGET_P-86IAH-Productio	Visualisation sur la carte	Nouvelle sélection
EGET_P-86JAH-Productic	Acquisition de coordonnées	
EGET_P-86KAH-Production	Eclater atelier	Ajouter a la selection
FORT DOOLDU D. 1. C	Envoyer Dépêche	Retirer de la sélection
	Sélection atelier 🔹 🕨	Visualiser sélection

- Soit en retirant les ateliers de la sélection effectuée
 - T Visualiser le contenu de la sélection à partir du menu contextuel « Sélection Atelier » → « Visualiser sélection »

E 🎝 Atelie	Imprimer/Envoyer vers	he - BDNI
÷ I	Actualiser	ine - BDNI
• • • • •	Filtrer	ine - BDNI
÷ 🗖	Sélection atelier 🔹 🕨	Nouvelle sélection
÷ 🗖	Compter lignes	Aioutov à la célection
÷ 🗖	EGET_P-86BBH-Production por	Ajouter a la selection
I	EGET_P-86CC2-Production por	Retirer de la selection
÷ 🗖	EGET_P-86CIA-Production porc	Visualiser sélection
<u> </u>	FOFT DOODDUID 1 /	

- Cliquer sur l'onglet « Sélection Atelier »
- Sélectionner le ou les ateliers à retirer et les supprimer de la sélection à partir du menu contextuel « Retirer de la sélection »

	DDNU
EGET_P-86CC2-P	Propriétés
EGET_P-86CIA-Pr	Supprimer
EGET_P-86EBH-F	Imprimer/Envoyer vers
 EGET_P-86EX2-P EGET_P-86EBH-P 	Actualiser
EGET_P-86FX2-Pi	Suivant
EGET_P-86FX7-Pi	Fermer
	ROUVIII Détail intervention
	Détail intervention
	Detail etablissement
	Détail bovin
	Supprimer cascade
	Ajouter à mon panier
	Visualisation sur la carte
	Acquisition de coordonnées
	Eclater atelier
	Envoyer Dépêche
	Retirer de la sélection

3.2- Génération des interventions filles

- Cette génération se fait à partir de l'intervention modèle :
 - sur les ateliers sélectionnés précédemment
 - en précisant le nombre d'interventions à créer sur chaque atelier (1 ou 3 selon l'IM)
- Module « Plans prévisionnels » 🏙
- Onglet « Interventions modèles »
 Thereations modèles
- · Sélectionner « Intervention modèle utilisable » et par un clic droit « Filtrer »
- Préciser le critères de filtrage



• Les IM liées à l'acte commençant par **PR05** apparaissent

Liste des interventions modèles utilisables (8 éléments)					
N* Intervention	Libellé	Contexte			
+ 100011128549	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Sanglier en production	PR05_TERR_SRVS_DEPC0LSG Dépistage collectif par le vétérinaire			
00011128462	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en production	PR05_TERR_SRVS_DEPC0LSG Dépistage collectif par le vétérinaire			
🕂 100011128459	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky et PPC Porc en sélection ou multiplica	PR05_TERR_SRVS_DEPC0LSG Dépistage collectif par le vétérinaire			
00011128456	Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en sélection ou multiplication	PR05_TERR_SRVS_DEPC0LSG Dépistage collectif par le vétérinaire			
🕂 100011128454	Prophylaxie porcine-Surveillance PPC à l'abattoir	PR05_TERR_SRVS_DEPC0LSG Dépistage collectif par le vétérinaire			
00007964979	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-1	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s			
+ 100007964975	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-2	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s			
+ 100007964971	SPR05 - Surveillance PPC - Trichine des sangliers sauvages-3	PR05_TERR_SRVS_PPC_TRC_SG Surveillance PPC - Trichine sangliers s			

 Sélectionner le modèle souhaité et par un clic droit choisir « Créer des interventions »

Liste des interventions modèles utilisables (8 éléments)					
N* Intervention	Libellé				
+ 100011128549	Prophylaxie porcine-S	urveillance Aujeszky Sanglier	en production		
100011128462 100011128459 100011128456 100011128456 100011128454	Prophylaxie porcine-9 Prophylaxie porcine-9 Prophylaxie porcine-9 Actualiser Prophylaxie porcine-9 Prophylaxie porcine-9 Prophylaxie porcine-9 Déployer				
100007964979 100007964975	SPR05 - Surveillance SPR05 - Surveillance SPR05 - Surveillance	Propriétés modèle Créer interventions	uvages-1 uvages-2		
100007964971	SPRUS - Surveillance	Voir interventions	luvages-3		

 Cocher « Sélection atelier » et préciser le nombre d'interventions filles à créer sur chaque atelier



Pour les interventions filles (Porc – Sélection/Multiplication) générés à partir de l'IM **100011128456**, le nombre d'interventions par atelier est **3**

REER INTERVENTIONS	2			
- Création des interver	itions à partir de			
C Sélection établi	sement			
Selection atelie				
O Niveau du pani	er 🗾 🔽			
Nombre d'intervention	ns a creer par site			
– Dates prévisionnelles				
Reprise des dates	de la campagne O Autres dates			
à faire au plus tôt 👘 🗍	01/11/2014 à faire au plus tard 30/10/2015			
à faire de préférence	01/07/2015			
Niveau de suivi pour les interventions créées				
Libellés existants	_			
Niveau de suivi				
Libellé				
Stratégie de nise à jour du niveau de suivi				
Ajoute	C Annule / Remplace			



Il y possibilité de préciser un **Niveau de suivi** pour faciliter la recherche des interventions filles créés

• Confirmer la création des interventions filles



3.3- Affectation du laboratoire

Il est important d'affecter un laboratoire de réalisation à chaque plan d'analyse pouvant être mis en œuvre dans la campagne de prophylaxie. Ce paramétrage permettra de ne pas préciser cette information lors de l'envoi des demandes d'analyse.

Quand les interventions créées s'affichent dans la fenêtre externe :

 Sélectionner les interventions et par le menu contextuel, sélectionner « Affecter laboratoire de réalisation »

Détail Intervention créées à partir d'un modèle						
Intervention : Intervention Liste des interventions (18 sélectionnés sur 18)						
□ Intervention □ □	N* Intervention = 0001117 = 0001117 = 000 = 1000 = 000 = 0000 = 000 = 000 = 000 = 0000 = 0000 = 0000 = 0000 = 0000 = 0000 = 00	Date Réalisation C 9655 F Copier Propriétés Propriétés Supprimer Imprimer Actualiser Suivant Déployer Mise à jour Détail Envoyer Dépêche Plan prévisionnel Sélection intervention Envoyer DAI Supprimer cascade Ajouter à mon suivi Modifier maître d'oeuvre Convertir en intervention	Contexte PR05_TERR_SRVS_DEPCOLSG Dé PCOLSG D PCOLSG			
		Propriétés modèle Affecter laboratoire de ré	alisation			
			1			

- Cliquer sur l'onglet « Autre laboratoire par département »
- Rechercher le laboratoire et le rapatrier



NE PAS OUBLIER CETTE ETAPE

L'affection du laboratoire est plus complexe si elle n'est pas faite à ce moment

Si les prélèvements ont été envoyés à un laboratoire différent de celui affecté dans Sigal, plusieurs solutions sont possibles. Il convient ainsi :

- Soit de demander au laboratoire qui a reçu les prélèvements de les renvoyer au bon laboratoire initialement identifié ;
- Soit que le laboratoire destinataire demande une DAI (sur le numéro d'intervention du DAP reçu) auprès de la DDecPP qui affecte le laboratoire et envoie la DAI. Le laboratoire renvoie ensuite le RAI.

3.4- Impression des DAP

DAP : **D**ocument d'**A**ccompagnement des **P**rélèvements

Ces documents accompagnement les échantillons qui seront envoyés aux laboratoires pour être analysés.

L'impression des DAP peut se faire en masse en sélectionnant plusieurs interventions, notamment en utilisant le n° de suivi mis sur le lot d'interventions filles générées précédemment.

• Sélectionner les interventions et choisir « Imprimer » à partir du clic droit

	Liste des interventions (7 sélectionnés sur 17)					
	N* Intervention	Date Réalisation	Contexte			
	-108611297590		PR05_MAIN_T			
	🌂 🔴 108611297589 👘		PR05_MAIN_T			
	🌂 🔴 108611297588 👘		PR05_MAIN_T			
	커 🔴 108611297587		PR05_MAIN_T			
	커 🔴 108611297586		PR05_MAIN_T			
	커 💮 108611297585		PR05 MAIN T			
	커 🔴 10861129758	Copier				
	7 🕂 🕂 10861129758	Propriétés				
		r i opinocoo				
	7 🕂 🕂 10861129758	Supprimer				
	7 🕂 🕂 10861129758 🚃	Imprimer				
1	A 10001120757	Imprimer				

• Dans la liste des modèles proposés, choisir le DAP lié à la prophylaxie porcine (DAP prophylaxie porcine : /!\ copie d'écran non actualisée)

		Destination
Г	Choix de l'édition	
	DAP prophylaxie ovine / caprine 💽 🔜 🥒	C Fichier
	DAP Hygiène Alimentaire	
	DAP Hygiène Alimentaire pré visite (>5 étiquettes)	
	DAP Hygiène Alimentaire pré visite (5 étiquettes)	
	DAP prophylaxie bovine	
	DAP prophylaxie ovine / caprine	
	DAP salmonelle	
	DAV FCO 2010	

- Dans les paramètres d'impression, vous pouvez décider ou non d'envoyer la DAI associée au DAP, sous réserve que :
 - 1 le laboratoire de réalisation ait été affecté
 - * vous ayez confirmez l'impression des DAP

Cliquer sur le bouton « Imprimer »

3.5- Envoi des DAI

DAI : **D**emande d'**A**nalyse Informatisée

Suite à l'impression des DAP, l'envoi des DAI a été normalement réalisé. Ce point peut être vérifié en déployant l'intervention et en contrôlant la colonne « Date Demande »

- Si la DAI n'a pas été envoyé et que vous souhaitez l'envoyer :
 - sélectionner les interventions pour lesquelles vous souhaitez envoyer une DAI et à partir d'un clic droit choisir « Envoyer DAI »

[™] ⊕ 10591132979	PR05_MAIN_TECH_ PR05_MAIN_TECH_ PR05_MAIN_TECH_	ן_ [
-1059113297	Copier	<u></u> [
	Propriétés	
	Supprimer	
	Imprimer	
	Actualiser	
	Suivant	
	Déployer	
	Mise à jour 🕨 🕨	
	Détail 🕨 🕨	
	Envoyer Dépêche	
	Plan prévisionnel 🔹 🕨	
	Sélection intervention	
	Envoyer DAI	

• Confirmer l'envoi de la DAI

\wedge	Attention il faut s'assurer d'avoir affecté un laboratoire de réalisation • déployer l'intervention				
	 au niveau du ou des plans d'analyse choisir « Affecter laboratoire de réalisation » 				
	 suivre la procédure de rapatriement du laboratoire indiquée au chapitre 3.3 				
	 il faudra affecter le même laboratoire pour l'ensemble des plans d'analyses de l'intervention 				

4- Exploitation des interventions

Vous pourrez retrouver les interventions filles à partir du module « Gestion des interventions terrain » en appliquant un filtre

Sur l'intervention vous trouverez différentes informations :

 celles issues de l'intervention modèle (descripteurs d'intervention, plan d'analyse, produits à prélever)

- celles issues de l'atelier sélectionné, du plan prévisionnel, ...
- celles qui seront à compléter (ressource, date de réalisation, ...).

Site d'intervention		חר	Acte de réference			
Etablissement	GAEC DE LA GOELLE		Programme	SPR05 - Action sanitair	e dans l'espèce porcine	;
Mot directeur	DELAGOELLE		Dossier	Terrain		
Identifiant	EDE - Numéro EDE d'exploitation 💌 59474216		Sous dossier	Surveillance sanitaire		
Atelier	EGET_P-59ZRU-Production porcine - BDNI		Acte	Dépistage collectif par l	le vétérinaire	
			Sigle Acte	PR05_TERR_SRVS_D	EPCOLSG	
-Adresse du site d'inte	ervention		Acteur maître d'oeuvre	et Ressource		
			Acteur	RAMETTE/DESSARS/	/GAVAGE	
1325 Rue La Goël	le		Mot directeur	RAMETTE_DESSARS	_GAVA	
59550	PRISCHES		Identifiant	ORDRE - Numéro insci	ription Ordre 💌 5028	15
Téléphone	0327779374		Ressource			•
			Date d'intervention d	u VS	ļ	00/00/0000
Drigine						
ndicateur partiel 🔲	ndicateur partiel 🔲 Intervention origine Département 59 Plan prévisionnel : Prophylaxie porcine-Campagne 2015 Intervention modèle: 100011128462-Prophylaxie porcine-Surveillance Aujeszky Porc en productior					
Dates prévisionnelles de réalisation						
A faire au plus tôt le	12/11/2014 A faire de préfé	ren	ce le 01/07/2015		A faire au plus tard le	30/10/2015
° 105911171873, créé	le 12/11/2014, modifié le 12/11/2014 par DDSV59_DGAL_Profil Form	natic	on		Dupliquer	Détail intervention

Sur la base des informations que les DDecPP et les laboratoires auront renseignées, une extraction des données de réalisation de la prophylaxie sera réalisée une fois par mois et mise à disposition sur le portail Sigal afin de suivre la réalisation de la campagne annuelle.